

COMPTE-RENDU DETAILLE

COMMISSION LOCALE DE L'EAU - SAGE MARNE CONFLUENCE

25 SEPTEMBRE 2012

Le diaporama présenté lors de la réunion est disponible :

- Sur le **site internet du SAGE Marne Confluence** : www.sage-marne-confluence.fr, rubrique « Notre documentation »



Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h05 par le Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Marne Confluence, M. LEROY (Syndicat Marne Vive). Il rappelle que la dernière CLE s'est réunie le 3 juillet 2012, à Noisy-le-Grand (93). Il donne ensuite la parole à M. BRUNET, représentant de la ville de Saint-Maur-des-Fossés à la CLE.

M. BRUNET accueille les membres de la CLE et effectue une rapide présentation de la ville et de ses projets. Il rappelle la situation particulière de la ville, enserrée dans une boucle de la Marne. Cette caractéristique offre un linéaire de berges considérable avec 12,5 km aménagés en promenades (*cf point 7 pour plus d'informations*). De par sa proximité avec la Marne et ses berges, de nombreuses activités sont présentes à Saint-Maur (pêcheurs, clubs de canoë et d'aviron, ski nautique, habitat fluvial, navigation douce, Port de Paris, etc.) La boucle de Saint-Maur, qui est en grande partie non navigable, présente une qualité écologique remarquable sur ses berges et ses îles, dont certaines appartiennent à la ville et sont classées en arrêté de protection de biotope. Par ailleurs, Saint-Maur dispose d'une usine de production d'eau potable, gérée en régie municipale. Concernant l'assainissement, l'extension du réseau et la mise en séparatif est aujourd'hui terminée. Les services de la ville s'attèlent désormais à contrôler les raccordements au réseau, une cellule étant dédiée à cette mission. Enfin, il est rappelé l'implication historique de Saint-Maur dans la préservation de la rivière et notamment dans la reconquête de la baignade, très présente sur son territoire par le passé. Ainsi, outre le fait d'héberger le Syndicat Marne Vive dans ses locaux, elle accueille chaque année la manifestation du « Big Jump ».

Se référer au diaporama présenté en séance pour en savoir plus sur Saint-Maur-des-Fossés et ses projets.

M. BRUNET remercie l'assistance et redonne la parole au Président.



Préalablement à la réunion, chaque membre de la CLE a été destinataire d'un ordre du jour envoyé le 16 août 2012.

POINT N°1 : VOTE – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CLE DU 25 SEPTEMBRE 2012

M. le Président propose d'approuver l'ordre du jour de la présente réunion.

Aucune remarque n'ayant été formulée, il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour de la CLE du 25 septembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 : VOTE – ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA CLE DU 3 JUILLET 2012

M. le Président demande si des personnes souhaitent formuler des remarques sur le procès verbal de la réunion de la CLE du 3 juillet 2012.

Aucune remarque n'ayant été formulée, il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Le procès verbal de la CLE du 3 juillet 2012 est adopté à l'unanimité.

AVANCEMENT DU SAGE

POINT N°3 : VOTE – APPROBATION DE L'ETAT INITIAL DU SAGE MARNE CONFLUENCE

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

Approbation du rapport d'état initial

L'élaboration de l'état initial du SAGE a occupé la CLE et ses commissions thématiques depuis début 2011. Ce travail est le fruit d'une concertation large, appuyée par de nombreuses réunions des commissions thématiques et plusieurs entretiens d'acteurs du territoire.

Lors de la CLE du 3 juillet 2012 vous ont été présentées les grandes lignes du rapport d'état initial. Un premier échange a donc eu lieu sur les principaux faits marquants et les manques identifiés à l'issue de cette phase. Cette réunion ouvrait par la même occasion une **période de consultation** de toutes les parties prenantes du SAGE (au cours des mois de juillet-août) en vue de recueillir les remarques-corrrections-compléments de chacun. La date limite fixée pour formuler des remarques était le 20 août (31 août pour la partie « Milieux naturels »).

L'ensemble des contributions apportées dans ce délai ont été compilées en vue d'être prises en compte et une version actualisée du rapport d'état initial a ainsi été rédigée puis adressée aux membres de la CLE début/mi-septembre. La présente réunion vise donc à approuver le rapport final d'état initial et, le cas échéant, intégrer d'ultimes corrections ne remettant pas en cause l'approbation de l'état initial.

M. DEBARRE (animateur) indique qu'une 40^{aine} de contributions ont été formulées par 24 entités du territoire (Etat, collectivités, usagers) au cours de la période de consultation, ce qui est relativement satisfaisant. Les remarques relèvent tant de la forme (segmentation du document) que du fond (thèmes à développer, précisions/corrections dans la rédaction). Sur la base de ces retours, une version 2 du rapport a été envoyée aux membres de la CLE le 14 septembre. **M. DEBARRE précise que le rapport d'état initial final sera envoyé sur CD-ROM aux membres de la CLE d'ici la fin de l'année.**

M. BENEDICT (Fontenay-sous-Bois) évoque une lecture « passionnante » du rapport d'état initial. Il s'arrête néanmoins sur quelques éléments l'ayant interpellé. Les servitudes s'appliquant aux berges ne sont pas toutes renseignées dans le rapport. Or, ce sujet est d'importance pour définir la continuité de l'offre d'accès aux berges au public et mérite de se pencher sur les textes/documents qui précisent ces servitudes. M. BENEDICT s'inquiète aussi de la méconnaissance généralisée de l'état de l'assainissement sur le territoire, ce qui peut être un point de rupture dans la démarche vertueuse engagée. Il évoque également le sujet des crues et les carences dans la culture commune du risque en vue de s'en prémunir et d'y faire face. Enfin, la gouvernance sera intéressante à aborder plus précisément lors des prochaines étapes, la CLE pouvant envisager d'exercer un travail de lobbying. **Le positionnement de la CLE autour de l'outil SAGE doit être fort pour qu'il y ait une réelle prise en compte des prescriptions du SAGE par l'administration et les collectivités.**

Il est répondu conjointement, par l'Agence de l'eau et l'animateur, que le SAGE s'applique bien aux services de l'Etat, pour les décisions prises dans le domaine de l'eau, et aux documents d'urbanisme (SCoT, POS, PLU) qui doivent lui être compatibles. Cependant, il faut plutôt **privilegier dans le SAGE sa dimension de concertation en vue d'élaborer un projet de territoire plutôt que sa dimension coercitive.** La CLE pourra ainsi, si elle le souhaite, participer à des réflexions en cours (ex : Grand Paris et contrats de développement territoriaux, mise en œuvre de la Directive inondation) pour affirmer ses préoccupations et veiller à leur prise en compte. La question de « ce que peut faire le SAGE » reste aujourd'hui ouverte. Le bureau d'études indique ainsi que, au-delà du respect des textes de loi et des documents de planification d'ordre supérieur au SAGE (notamment le SDAGE), le champ des possibles reste vaste. **C'est à la CLE, avec l'appui de la cellule d'animation du SAGE, qu'il revient de se saisir de la question et de définir jusqu'où elle souhaite aller.**

Concernant les servitudes s'appliquant aux berges, les données n'ont pas pu être rassemblées dans leur ensemble et les différentes commissions ont interpellé la cellule d'animation du SAGE sur la nécessité de clarifier le statut des berges de la Marne. Il est donc fort probable qu'une analyse bibliographique et juridique soit menée prochainement.

M. DESLOGES (Conseil général 93) fait part de son analyse à la lecture du rapport d'état initial. Le document est riche et facile à lire. Il note une approche très descriptive qui mériterait de faire mieux ressortir les liens entre les thèmes et les enjeux qu'ils représentent, dans la phase de diagnostic. De plus, certaines remarques n'ont pas été prises en compte dans la nouvelle version du rapport, ce qui appelle à un échange avec le bureau d'étude pour en connaître les raisons.

Il est confirmé par le bureau d'études et l'animateur que la phase de diagnostic permettra de mieux faire émerger les enjeux du territoire : **l'état initial « décrit », le diagnostic « met en tension »**. Par ailleurs, un contact peut encore être pris à l'issue de la réunion pour discuter de la prise en compte ou non des remarques formulées et non intégrées dans la dernière version du rapport.

En réponse à une question de M. LE MORELLEC (UFC Que Choisir), il est précisé que le rapport d'état initial sera consultable par le grand public dès lors qu'il aura été finalisé et envoyé aux membres de la CLE à savoir d'ici la fin de l'année. Il sera notamment consultable sur le site internet du SAGE Marne Confluence. Par ailleurs, il est répondu à M. LE MORELLEC que la mise en cohérence des SAGE limitrophes est assurée par les services de l'Etat (Agence de l'eau, DRIEE) qui suivent ces différents SAGE.

Echange sur l'état initial du SAGE : gouvernance et positionnement de la CLE

La phase d'état initial a été l'occasion d'une première approche de la gouvernance, par thématiques, pour dresser un état des acteurs en présence et de leurs éventuelles interactions. Cette analyse devrait prendre encore plus corps dans la phase de diagnostic, pour apprécier les différents types de gouvernance en œuvre sur le territoire du SAGE, leurs atouts et leurs faiblesses. Ce travail amènera ensuite la CLE à s'interroger sur le positionnement du SAGE par rapport à ces modes d'organisation existant.

Un autre point soumis à échange au sein de la CLE concerne le positionnement stratégique de celle-ci sur des sujets d'actualité (Grand Paris et Contrats de Développement Territoriaux, SRCE, SDRIF, mise en œuvre de la Directive Inondation, etc.) Quelques sujets sont en effet apparus comme essentiels pour la préservation de l'eau, sur lesquels il semble utile d'informer plus précisément la CLE et les acteurs du territoire du SAGE. Ces sujets **interrogent le rôle futur du SAGE, sa « plus-value » potentielle, et le positionnement de ses instances** (en particulier de la CLE), y compris pendant la phase d'élaboration du SAGE (communication / sensibilisation / alerte, amélioration des connaissances, etc.).

Mme PROUVE (AESN) demande où se situe la sphère de l'urbanisme dans les matrices de gouvernance présentées.

M. NARCY (Bureau d'études AsCA) explique que l'objet principal du Grand Paris et de l'urbanisme en général n'est pas de gérer l'eau. Les acteurs de cette sphère ne sont pas encore assez sensibilisés à cela. Ils n'apparaissent donc pas, pour le moment, comme des acteurs « régulateurs » en matière de gestion de l'eau mais pourraient le devenir à l'avenir, sous l'impulsion du SAGE notamment.

A la question de M. FOLLET (Asso. Riverains des Bords de Marne) de savoir dans quelle mesure le SAGE pourra être repris dans les documents d'urbanisme, il est répondu que cela dépendra grandement de la précision dans la rédaction des prescriptions et dans la localisation des enjeux.

Mme BERNARD (CG93) estime qu'il est difficile de savoir aujourd'hui si le SAGE aura une réelle portée sur nos territoires. Cela devra être clarifié dans les prochains mois pour mieux apprécier les capacités du SAGE. Néanmoins, il ne faut pas donner l'impression, aujourd'hui, que chacun va continuer d'agir à sa façon mais devra respecter à terme des règles et prescriptions communes.

M. LEROY (SMV - Président) ajoute que **si le SAGE aura une portée coercitive, il aura aussi vocation à définir un projet de territoire partagé par l'ensemble des acteurs** afin que chacun puisse se l'approprier. M. CALVET (SMAM) complète ces propos en indiquant que, en phase de mise en œuvre, le SAGE sera adossé à une structure porteuse sur l'ensemble du territoire du SAGE, ce qui devrait permettre d'éviter à une situation coercitive.

L'Agence de l'eau et l'ONEMA notent que les services de l'Etat, qui accompagnent l'élaboration du SAGE, seront aussi là pour faire appliquer le SAGE en phase de mise en œuvre.

M. ROY (Asso. RENARD) note que le SDAGE Seine-Normandie s'applique d'ores et déjà...avec plus ou moins de succès.

M. BENEDICT (Fontenay-sous-Bois) estime qu'il faudrait essayer d'impliquer les citoyens dans l'élaboration de la stratégie du SAGE. Parmi les sujets du SAGE, il y a de l'exceptionnel (crues), du visible (les loisirs liés à l'eau), des choses à rendre visibles... La décision du choix de la stratégie va en effet s'inscrire dans une période de bouillonnement dans les villes (élections de 2014).

M. ROY (Asso. RENARD) ajoute quant à lui le besoin de formation des personnels communaux sur ces thématiques liées à l'eau.

Il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Article 1	Approuve le rapport d'état initial du SAGE Marne Confluence
Article 2	Approuve le principe de valoriser l'état initial et le travail du SAGE : conférence de presse, articles, courriers, participation à des réunions...

POINT N°4 : VOTE – APPROBATION DES ETUDES COMPLEMENTAIRES A MENER DANS LE CADRE DU SAGE

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

Outre le document de synthèse des connaissances du territoire que constitue l'état initial du SAGE, il résulte également du travail réalisé ces derniers mois le **constat de manques**.

Dans la perspective de la rédaction du SAGE, la question s'est posée de **déterminer le niveau d'utilité et d'urgence de chaque étude** proposée, dans la perspective de la rédaction du SAGE.

Lors de la CLE du 25 septembre 2012, **l'étude de recensement et de caractérisation plus précise des zones humides du territoire**, en vue de leur préservation, a été retenue comme prioritaire dans le cadre de l'élaboration du SAGE.

D'autres propositions d'études ont été soumises à la CLE, qui feront l'objet d'une réflexion en parallèle à l'élaboration du SAGE, pouvant déboucher, à terme, sur la réalisation d'une étude complémentaire. La maîtrise d'ouvrage reste cependant à définir pour chacune de ces « autres études ». La CLE devra apprécier s'il relève ou non du SAGE d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces études ou bien si elle doit simplement se positionner dans une démarche d'accompagnement d'autres maîtres d'ouvrages.

M. CHERY-DROUET (CDCK 94) demande que la continuité de navigation pour les activités de loisirs comme le canoë-kayak soit intégrée au même titre que la continuité piscicole et sédimentaire.

M. PERREUX (EPTB Seine Grands Lacs) juge les propositions d'études pertinentes, en particulier celle sur l'impact des rejets par temps de pluie sur la qualité de la Marne. Il demande par ailleurs que la CLE se renseigne sur la question des permis de forages pétrolier qui concernent notre territoire et potentiellement très impactant.

Il est répondu que c'est un problème bien identifié mais sur lequel il reste à définir jusqu'où la CLE doit s'investir dans le débat, ce problème étant pour le moment traité au niveau national.

M. TROCHON (FPPMA 77) indique que la Fédération de pêche aurait des éléments à apporter sur la question du statut juridique des berges.

M. CALVET (SMAM) intervient en tant que Président du Syndicat d'Aménagement du Morbras sur les difficultés qu'il rencontre actuellement pour faire émerger une étude globale sur l'ensemble du bassin versant du Morbras. Il se réjouit de la mention d'une telle étude jugée nécessaire pour l'élaboration du SAGE. Cela va lui permettre d'appuyer cette idée auprès de la CA du Haut Val-de-Marne, située en aval du bassin du Morbras.

Il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Article 1	D'approuver le besoin d'études complémentaires à mener dans le cadre de l'élaboration du SAGE Marne Confluence, mentionnées dans le tableau annexé
Article 2	D'approuver le principe de lancement de marchés, sous réserve de moyens financiers suffisants, concernant les études relevant directement du SAGE à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • le recensement et la caractérisation des zones humides du territoire • l'identification des éléments de connectivité de la trame verte avec la trame bleue • la fréquentation, l'accès, la régulation des usages des berges et du plan d'eau de la Marne Ces études pourront faire l'objet de zooms particuliers sur les zones à enjeux du territoire.
Article 3	D'autoriser le Président à solliciter le Syndicat Marne Vive pour assurer la procédure administrative et financière des marchés identifiés dans l'article 2 du présent point.
Article 4	D'autoriser le Président à saisir les maîtres d'ouvrages concernés par la réalisation d'études complémentaires non prises en charge par le SAGE ainsi que les organismes financeurs potentiels.

POINT N°5 : INFORMATION – DIAGNOSTIC DU SAGE : CALENDRIER, ORGANISATION

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

La phase de diagnostic qui va suivre marque le passage d'une vision descriptive du territoire (développée dans l'état initial) à une vision plus stratégique. Les membres de la CLE sont ainsi amenés à porter un regard sur leur territoire, en s'appuyant sur les données techniques révélées par l'état initial, la réglementation en vigueur mais aussi ce qu'ils veulent pour leur territoire.

La rédaction, en cours, d'un « Récit rétrospectif » amorcera cette transition. Ce document peu technique (contrairement à l'état initial) racontera les liens entre chaque thème (loisirs, milieux aquatiques, assainissement...) et leur évolution au cours des dernières décennies.

A l'issue du diagnostic, les notions d'enjeux vont apparaître, sur lesquels la CLE et ses commissions thématiques devront travailler.

Mme PROUVE (AESN) valide cette démarche. Elle exprime la satisfaction par les services de l'Etat de la qualité du travail réalisé jusqu'à présent. Couplé au bon dynamisme de la CLE et des commissions, cela constitue une bonne base pour prolonger le travail en phase de diagnostic.

La CLE prend acte des échanges.

POINT N°6 : INFORMATION – CREATION DU SITE INTERNET DU SAGE

Le site internet du SAGE Marne Confluence est désormais consultable via le lien suivant :

www.sage-marne-confluence.fr

C'est un **outil pédagogique et de travail**, qui s'adresse à tout public mais aussi aux initiés qui participent à l'élaboration du SAGE. Outre les informations générales relatives au SAGE Marne Confluence (cadre réglementaire, territoire, acteurs, procédure et calendrier d'élaboration) les internautes auront également accès à un **espace de téléchargement des documents** produits dans le cadre du SAGE (diaporamas et comptes-rendus de réunions, rapports d'études, etc) et à un **forum** de discussion.

POINT N°7 : INFORMATION – PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DES BORDS DE MARNE A SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point par Mme. JUAN (adjointe déléguée à l'environnement - Saint-Maur-des-Fossés)

Se référer au diaporama présenté en séance pour avoir une synthèse de la teneur du projet en question.

M. LEROY (SMV) remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 20h25.

Le Président de la CLE

Jacques LEROY

ANNEXE : Etudes complémentaires à mener dans le cadre de l'élaboration du SAGE Marne Confluence

THEME	DELAI - PORTEURS POTENTIELS		
	URGENT	DES QUE POSSIBLE	A MOYEN TERME
1-Zones Humides (recensement, état, fonctionnalité, gestion, zones à enjeux)	SMV pour SAGE		Collectivités
2-Continuités écologiques (état, potentialités, zones à enjeux) <ul style="list-style-type: none"> - Trame Bleue « Marne » et « affluents » - Trame Verte : connectivité avec Trame Bleue 		VNF + Collectivités SMV pour SAGE + ?	
3-Consolidation Schémas Directeurs Assainissement	AESN ?		
4-Gestion des berges et plan d'eau de Marne <ul style="list-style-type: none"> - Statut juridique berges - Fréquentation, accès, régulation usages 		? SMV pour SAGE + ?	
5-Maitrise et gestion des eaux pluviales (impact qualitatif/quantitatif, moyens de prévention, modes d'aménagements) <ul style="list-style-type: none"> - Vulnérabilité au ruissellement / CDTs - Liens qualité Marne et rejets temps pluie - Aptitude au ruissellement et capacités/ potentialités gestion eaux pluviales 	Etat +Collectivités	SMV pour SAGE +Collectivités Collectivités	
6-Etude globale et intégrée du Morbras		Collectivités	